

Le mot du Maire

J'ai le plaisir de vous présenter le dernier né de la famille : « Le Caneton de La Lalandelle ». Son père le « Canard » est toujours bien vivant. Il a décidé de mettre en avant sa progéniture faisant souffler un vent nouveau pour « cancaner » les informations de la commune.

« Le petit Canard de La Lalandelle » ne disparaît pas. Il sera désormais distribué une fois par an, en fin d'année. Le « Caneton » assurera l'information à raison d'une à deux parutions par an.

Ce journal a été souhaité par l'ensemble du conseil, avec la volonté de continuer de vous informer. Nous l'avons imaginé plus compact et plus spécifique. Nous profiterons de sa parution pour mettre l'accent sur quelques sujets que nous décrivons au travers d'articles détaillés. Nous finirons ce journal par un rappel des événements passés à venir avec une rétrospective photos.

Dans cette édition n°1, nous avons donc voulu développer deux sujets d'actualité qui animent nos débats, soit : **la sécurité routière et l'élaboration du budget communal pour 2016** au travers de ses investissements.

A la suite de cette lecture que j'espère enrichissante, n'hésitez pas à nous faire part de vos impressions et commentaires. En outre, nous aimerions savoir ce que vous avez apprécié, ou pas, dans le contenu mais également dans la forme de ce journal.

Ensemble, nous ferons grandir Caneton.

Je compte sur vous.

Bien cordialement.

Jacques Ligneul

Securité Routière

La Landelle ne reste pas les bras croisés

« L'agglomération est un espace de circulation et un lieu de vie où différents usagers se côtoient quotidiennement. Tour à tour automobiliste, cycliste, piéton, etc., chacun doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements en ville et dans nos villages demande à ce que chacun se conforme au Code de la route, et que les usagers se respectent mutuellement ».

La sécurité routière c'est l'affaire de tous.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

A La Lalandelle, nous actons ce précepte et œuvrons dans ce sens. En effet, beaucoup de choses ont déjà été réalisées: la création d'un nouveau parking pour la salle culturelle (permettant d'organiser la sortie de l'école hors de circulation); Casser la

vitesse: en changeant la priorité au carrefour CD 22 X CD 129, par un arrêt obligatoire avant le lotissement des sablons ou encore par les passages de 70 à 50 km/h du hameau du Trou Jumel et de 90 à 70 km/h devant le cimetière; Empêcher les véhicules d'utiliser la rue du puits d'amour comme un raccourci rapide évitant le STOP; Rappeler le stationnement réservé devant toutes les bouches à incendie; Placer en sécurité les chiens qui divaguent sur la route (risquant de causer un écart).

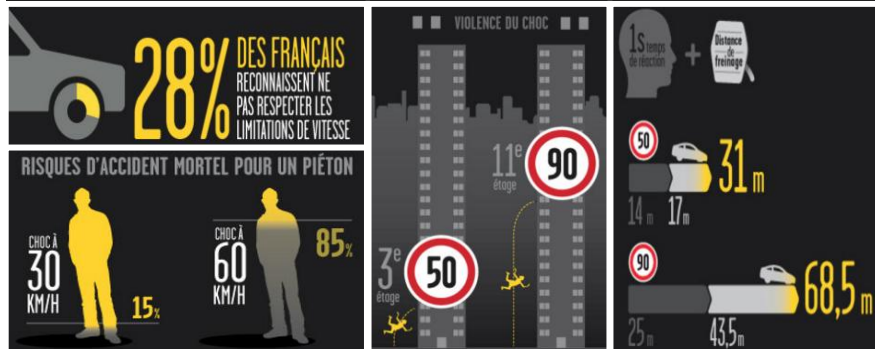
Et pourtant, beaucoup reste à faire! Que devons nous mettre en place pour réduire les incivilités, casser les habitudes et faire respecter le code la route? Ces débats animent notre conseil. Les solutions sont diverses. Entre autre, nous avons demandé un renforcement des contrôles de vitesse. Mais la formation des usagers reste essentielle!

Bientôt visible dans les rues de notre village:

ATTENTION!!!

**CONTRÔLES DE
VITESSE
DEMANDÉS**

Quelques chiffres sur la sécurité routière et la vitesse:



SECURITE ROUTIERE, TOUS RESPONSABLES!

<http://www.securite-routiere.gouv.fr>

POUR PLUS D'INFORMATIONS

VISITEZ NOTRE SITE : www.mairie-lalandelle.fr

8 rue principale, 60850 LALANDELLE

Tél.: 03 44 81 63 12 – Fax : 09 70 06 40 39

Le Dossier: Comprendre le Budget d'une commune

Le **budget primitif** d'une commune est un **budget prévisionnel** dans lequel figurent toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice comptable (année civile). Les recettes doivent être égales aux dépenses projetées : on parle alors d'un **budget équilibré**.

Ce budget, une fois voté, peut être modifié tout au long de l'année par des **Décisions Modificatives** appelées **DM**.

Nous avons souhaité, ci-après, être pédagogiques sur l'élaboration des budgets communaux et expliquer en quelques exemples non exhaustifs leur contenu.

Le Budget d'une commune



Les Recettes

Revenus Communaux

- **Impôts locaux**: La taxe d'habitation, payée par tous les habitants et la Taxe Foncière, payée par les propriétaires. Ces impôts sont calculés en fonction de la valeur estimée du loyer des habitations et d'un taux voté par le conseil municipal chaque année et encadré par l'état
- les revenus divers qui proviennent de la vente de certains services municipaux payants (ex: Sel, Salle des fêtes, bois ...)

Financements de l'Etat

- **La Décentralisation** : Depuis 1982, l'état verse des financements pour la gestion des compétences déléguées aux communes, tels que le fonctionnement de l'école primaire et des activités périscolaires, documents d'identité et d'urbanisme (ex: l'instruction des permis de construire et de travaux), défense incendie (ex: la mare du bout rifle)
- **La Péréquation**: Pour palier la variation des recettes provenant des taxes d'habitation et foncière, l'état donne d'avantage aux communes les moins riches, permettant ainsi de favoriser l'égalité entre les territoires

Prêts

- **L'emprunt auprès des banques** : pour investir dans des équipements durables (ex: La fibre...).

Les Dépenses

Charges de Fonctionnement ou d'exploitation

- **Les Salaires** des employés municipaux,
- **Les subventions** aux associations
- **L'achat** de fournitures pour la commune
- **La maintenance** et renouvellement des outils des employés communaux
- **L'école** (le fonctionnement de l'école primaire et des activités périscolaires mutualisé au travers du SIRS)

Charges liées aux biens Communaux

- **Le chauffage**
- **L'entretien des voiries communales**
- **L'entretien des bâtiments communaux**
(ex: les travaux sur l'église et sur l'école-mairie, mais également le reboisement ...)
- **L'entretien des installations sportives**
(ex: remplacement des poteaux et filet de Tennis, remplacement des buts de foot...)

Charges d'investissement

- Le Remboursement d'Emprunts
- La création de défense incendie
- La création de parking
- Le remplacement des panneaux de circulation
- Le remplacement des éclairages publics

« La mutualisation des dépenses »

Pour améliorer les services et réaliser des économies, les communes forment des groupements de communes qui disposent de leur budget, alimenté en partie par les impôts des habitants des communes membres. (ex: la collecte des déchets et les transports).

La commune de La Landelle siège au sein de la **Communauté de Communes du Pays de Bray** (CCPB).

POUR PLUS D'INFORMATIONS
VISITEZ NOTRE SITE : www.mairie-lalandelle.fr

8 rue principale, 60850 LALANDELLE
Tél.: 03 44 81 63 12 – Fax : 09 70 06 40 39

Le budget 2016 pour Lalandelle

Réunion du conseil municipal, le 28 Avril 2016

Le 28 avril, sous proposition de Monsieur le Maire et de la commission finances, le conseil municipal a voté à l'unanimité une augmentation mesurée des impôts locaux (soit environ 2,5 %). « Nous prévoyons deux années où nous allons devoir mobiliser nos propres ressources de façon plus importante sans les épuiser. Nous vous demandons de soutenir cet effort pour que notre commune reste dynamique... ».

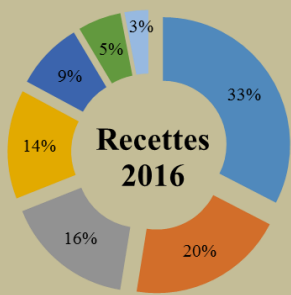
Le budget primitif de la commune pour 2016 s'établit à 458.083 Euros en fonctionnement et 157.327 Euros en investissement. Ce qui constitue le budget prévisionnel de 615.410 Euros pour 2016 (soit + 5,4 % par rapport à 2015).

Il incorpore la baisse de la dotation des fonds départementaux de taxe professionnelle, l'augmentation des participations au fonctionnement des structures de regroupement SIRS ainsi les changements de règles imposés par l'Etat.

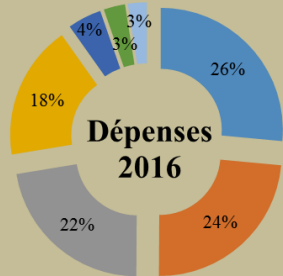
Dans le même temps et dans un souci de gestion cohérente des ressources humaines, nous avons souhaité conserver un collaborateur qui assurera dans un terme proche le remplacement d'un futur retraité, notre masse salariale retrouvera ainsi son rythme de croisière habituel.

Sachez que nous avons étudié les postes de charges et réduits ceux qui pouvaient l'être (ex: assurance, gain de 6000€), enfin, notre commune dispose d'une excellente cotation bancaire que nous avons été en mesure de vérifier à l'occasion de l'emprunt destiné à financer le raccordement à la fibre optique.

Nous restons bien entendu à votre écoute et disposition pour toute question.



- Impôts et Taxes
- Dotations et participation
- Report N-1
- Pdts services et autres
- Emprunt
- Sub investissement
- Opérations diverses



- Frais de personnel (ex:Elus)
- Investissements
- Charges courantes (ex :Eau; EDF;Téléphone...)
- Autres charges (ex: 61157 Euros SIRS)
- Fds gar indiv ressources (ex :FNGIR)
- Imprévus et virement invest
- Rembt emprunts

La Landelle connectée

Le réseau "Oise Très Haut Débit" à notre porte

Le 31 mars la société responsable des travaux écrivait: "la partie câblage de votre commune est terminée, toutefois il nous reste encore du travail à faire au Nœud de Raccordement Optique et sur le transport inter villages" Aujourd'hui l'achèvement et la réception des travaux pour les douze communes raccordées au NRO 314 (Coudray Saint Germer) est proche. Une communication vous sera envoyée par le SMOTHD lorsque votre logement sera raccordable. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site www.oise-numerique.fr ou nf vert 0805 02 02 43.

Le raccordement des foyers qui le souhaitent à la fibre optique permettra

de supporter intégralement tous les services et usages de communication d'aujourd'hui et de demain tels que: la connexions simultanées de plusieurs équipements (PC, tablettes, TV ...), le téléviseur ultra haute définition (UHD) ou 4K, la e-médecine et e-santé, la e-éducation et e-formation, le télétravail ou travail à distance, la vidéo-conférence, la domotique ou gestion à distance de la maison, les réseaux intelligents...Pour vous présenter ces nouveaux services, la commune et le Syndicat Mixte Oise à Très Haut Débit organiseront prochainement une réunion publique d'information (date non fixée à ce jour).

Il s'agit d'un gros investissement pour le Département, la Communauté de Communes et pour La Landelle : plus de 1100€ par foyer, dont 250 € restent à la charge de notre Commune, soit une



dépense globale de 53 000€ financée par l'emprunt. Cet investissement est très important et est à l'image de ceux réalisés en leur temps pour la mise en place des réseaux d'électricité, d'eau potable et bien sûr ceux de télécommunications en aérien par fils de cuivre.

Avec cet investissement nous restons dans la course!

Vivre à La Landelle, c'est vivre branché et même connecté.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

VISITEZ NOTRE SITE : www.mairie-lalandelle.fr

8 rue principale, 60850 LALANDELLE

Tél.: 03 44 81 63 12 – Fax : 09 70 06 40 39



❑ Décembre 2015

- Le 05/12/2015 : Arbre de Noël
- Le 12/12/2015 : Marché de Noël
- Le 19/12/2015 : Concert de Noël

❑ Janvier 2016

- Le 16/01/2016 : Vœux du Maire
- Le 26/01/2016 : Le Bus pour l'emploi
- Le 29/01/2016 : + d'Arbres + de vie
- Le 29/01/2016 : Messe des gendarmes
- Le 31/01/2016 : Messe à La Landelle

❑ Février 2016

- Le 09/02/2016 : AG des 3 L
- Le 23/02/2016 : Le Bus pour l'emploi

❑ Mars 2016

- Le 22/03/2016 : Le Bus pour l'emploi
- Le 27/03/2016 : Chasse aux Œufs

❑ Avril 2016

- Le 19/04/2016 : Le Bus pour l'emploi
- Le 12/04/2016 : Olympiades récréatives
- Le 30/04/2016 : Nettoyage en Forêt

❑ Mai 2016

- Le 05/05/2016 : Messe de l'Ascension
- Le 07/05/2016 : Spitfire à La Landelle
- Le 08/05/2016 : Monument aux Morts
- Le 29/05/2016 : Fêtes des mères

❑ Juin 2016

- Le 05/06/2016 : Brocante La Landelle

❑ Juillet 2016

- Le 13/07/2016 : Repas et Feux d'artifice

Rétrospective Photos 2015/2016



Informations de la commune

Cette année 2016 a également connu le décès de Mr Pierre DUPUIS, Président de la section UNC de La Landelle, Le Vauroux. Nous tenions à lui rendre hommage et le remercier pour son investissement pendant ces longues années. Nous lui souhaitons de reposer en Paix.

Cérémonie des vœux du Maire

Les jeunes Bachelier 2015 ont été mis à l'honneur. Encore un grand bravo à: Cyndèle et Louisia MAIMBOURG, Vincent FAGOT, Tanguy MAUVIEL, Noémie DEKKERS, Arthur DOUGLAS et Thomas LAVIEC. En 2016, nous souhaitons renouveler l'expérience. C'est pourquoi, si vous avez entre 16 et 22 ans et que vous vous présentez à un Baccalauréat général, technologique, professionnel ou Brevet professionnel ou équivalent, prenez contact avec la mairie! Le conseil municipal souhaite vous connaître et valoriser votre réussite et votre persévérance.

Pass Permis Citoyens: « un droit, un devoir »

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation. Dans cette perspective et afin de faciliter l'insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social, **le Conseil départemental de l'Oise met en place une aide forfaitaire de 600 € destinée aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association. C'est dans ces conditions que La Landelle a signé 3 conventions avec des jeunes citoyens de la commune en échange de travaux d'intérêt communal tel que débardage, peinture, fleurissement, sécurité installation d'événements associatifs comme le cross départemental des sapeurs pompiers, la chasse aux œufs de Pâques. Merci à Louisia, Abdoulaye et Jawad pour leur contribution.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

VISITEZ NOTRE SITE : www.mairie-lalandelle.fr

8 rue principale, 60850 LALANDELLE

Tél.: 03 44 81 63 12 – Fax : 09 70 06 40 39